

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 FEVRIER 2010

L'an deux mil dix, le cinq février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain BUOT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Date de convocation : 21 janvier 2010

PRESENTS : MM. BUOT Alain. GUILLEMET Sylvie. BRAJEUL Michèle. LAUNAY Gildas. HILLION Armelle. THOMAS Loïc. LANOE Guy. LE BORGNE Yannick. BLAIN Didier. PINEL Joël. GLAIS Mickaël. LESPERT Emilie. AUTIN Michel. MAURICE Guenhaël.

SECRETAIRE : Monsieur Joël PINEL a été élu secrétaire de séance.

OBJET : VALIDATION DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET DES COURS D'EAU REALISE PAR LE G.B.O.

Monsieur Gildas LAUNAY, Adjoint, présente au Conseil Municipal l'inventaire des zones humides et des cours d'eau réalisé par le Grand Bassin de l'Oust (GBO) après travaux sur le terrain et réunion publique.

Le réseau hydrographique : la phase de terrain de l'inventaire cartographique a permis de recenser 5,81 km de cours d'eau en plus des 20,61 km figurant sur les cartes IGN. Après vérification du réseau hydrographique IGN, nous avons constaté la suppression de 612,97 m de cours d'eau. Il resterait réellement 19,99 km de cours d'eau IGN. En tout, la commune de LA TRINITE-PORHOET compte donc 25,8 km de cours d'eau.

L'inventaire a également permis de recenser 8 plans d'eau cartographiés sur l'IGN, de toutes tailles (mares, étangs ...) couvrant une surface de 6,01 ha et 30 points d'eau rajoutés (réserves collinaires, étangs, mares) couvrant une surface de 0,95 ha.

Plusieurs ruisseaux débutent leurs cours à LA TRINITE-PORHOET à partir de zones humides inventoriées. Ils peuvent donc connaître des périodes de tarissement de plusieurs mois (notamment en période estivale).

Les zones humides : les zones humides inventoriées sur la commune de LA TRINITE-PORHOET qui s'étend sur 1276 ha, couvrent une surface de 95,85 ha. Les zones humides représentent donc 7,51% du territoire. 209 zones humides distinctes ont été inventoriées et cartographiées.

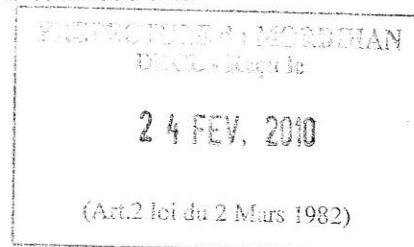
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'inventaire des zones humides et des cours d'eau réalisé par le Grand Bassin de l'Oust.

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

A. BUOT



A La Roche Bernard, le 27 avril 2016

M. Alain BUOT
Mairie
Place de la Mairie
56490 LA TRINITE PORHOET

Objet : Analyse des inventaires communaux des zones humides
Affaire suivie par : Anne LE NORMAND : anne.lenormand@eptb-vilaine.fr

Monsieur le Maire,

La Commission Permanente de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine qui s'est réunie le 5 avril 2016, a examiné votre inventaire communal des milieux humides.

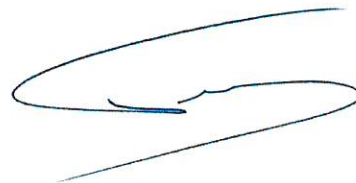
La Commission Permanente a validé votre inventaire de 2009 en application de la méthode d'analyse validée par la CLE le 21 octobre 2015.

Par ailleurs, nous vous rappelons que votre inventaire n'est pas opposable à la Police de l'Eau et que sa validation ne dédouane pas les porteurs de projet d'aménagement (collectivités, agriculteurs, promoteurs immobiliers...) d'une éventuelle destruction ou altération de milieu humide non inventorié.

Votre inventaire est un outil de connaissance que nos services mettent en ligne sur Géobretagne, dans les limites des données dont nous disposons. Nous vous invitons donc à nous transmettre vos nouvelles données afin de mettre à jour cette information.

Vous remerciant pour votre contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau par la protection stricte de nos milieux humides, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la CLE du SAGE Vilaine



Michel DEMOLDER